



# MAIRIE LE BELLAY-EN-VEXIN

## Pièces à fournir pour louer la salle communale

- Copie carte nationale d'identité ou passeport
- RIB
- Règlement de la salle communale paraphé et signé
- Chèque de caution ménage 100 euros (ordre du TRESOR PUBLIC)
- Chèque de caution état des lieux 600 euros (ordre du TRESOR PUBLIC)
- Attestation assurance (**doit obligatoirement figurer la/les dates de la location**)
- Contrat signé et paraphé en bas de chaque page

### Le jour de la location en présence de l' élu en charge de la remise des clefs et à la restitution de la salle

- Etat des lieux d'entrée à parapher en bas de chaque page et signer la dernière page
- Etat des lieux de sortie à signer en dernière page

Pour le paiement, le locataire recevra un titre chez lui : il pourra payer directement sur internet

**AUCUN PAIEMENT EN ESPECES N'EST PERCU**

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (*fermé mercredi*)  
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30

